

Zeitschrift: Bildungspolitik : Jahrbuch d. Schweizerischen Konferenz der Kantonalen Erziehungsdirektoren = Politique de l'éducation = Politica dell'educazione

Band: 63/1977-64/1978 (1978)

Artikel: Forme des plans d'études, contraintes minimales

Autor: Stricker, Hans / Isenegger, Urs / Santini, Bruno

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1374>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sur l'importance qui doit être attachée à la participation d'une grande partie du corps enseignant actif à la définition des objectifs.

La sanction et la mise en vigueur d'un plan d'études devraient, quant à elles, relever de la compétence du département de l'instruction publique.

3. Forme des plans d'études, contraintes minimales

Pour parvenir à une collaboration efficace, les sociétés de chemins de fer doivent standardiser l'écartement des voies et les systèmes d'attelage. Les transports aériens doivent utiliser un langage commun. Le problème est le même pour l'élaboration des plans d'études. Une collaboration intercantonale efficace implique un langage commun propre aux plans d'études. Si une entente au niveau du contenu n'est à bien des égards ni possible ni souhaitable, l'entente au niveau de la forme peut, en revanche, présenter des avantages considérables:

- Les différents plans d'études deviennent comparables (ce qui n'est guère le cas actuellement); les similitudes et les différences de contenu apparaissent avec plus de clarté, permettant ainsi un débat sérieux et efficace sur la coordination.
- La préparation indispensable des futurs enseignants à l'utilisation des plans d'études peut se baser sur une conception claire et généralement reconnue. Ceci est particulièrement important pour les centres de formation qui accueillent des étudiants de plusieurs cantons.
- Seule une conception standardisée des plans d'études permet l'organisation de cours destinés à des personnes chargées ultérieurement de l'élaboration de plans d'études (membres de commissions, etc.).
- Dès le moment où cette entente minimale sera étendue à l'ensemble des disciplines, les maîtres généralistes pourront utiliser aisément ces plans.
- Les producteurs de moyens d'enseignement destinés aux écoles de plusieurs cantons pourront mieux percevoir l'originalité de ces différentes écoles.

Il faut néanmoins veiller à ce que la présentation et l'organisation ainsi standardisées des plans d'études soient en accord avec les fonctions essentielles des plans qui ont été énumérées au chapitre premier et peuvent être résumées comme suit:

La fonction première du plan d'études consiste à définir les besoins culturels de l'individu, de même que les exigences de la société à l'égard de l'école. Par ailleurs, le plan d'études est une source d'informations pour toutes les personnes concernées par l'école. C'est l'enseignant bien sûr qui aura le plus souvent recours au plan d'études, dans la mesure où celui-ci facilite la planification de son enseignement, à long terme, et, à court terme, la préparation de ses leçons.

Parallèlement, le plan d'études est aussi un document qui contient des directives précises et obligatoires et des suggestions facultatives relatives aux objectifs, aux contenus et aux principes d'enseignement les plus importants. Il peut traiter un seul domaine d'enseignement et se limiter à une seule année sco-

laire ou au contraire s'occuper de tout l'enseignement d'un ou de plusieurs degrés scolaires.

Sur la base de cette conception du plan d'études, on peut déterminer les composantes minimales qui doivent obligatoirement figurer dans un plan d'études. Ces composantes peuvent être présentées successivement ou simultanément, mais de telle manière que les idées directrices priment et apparaissent clairement. Un plan d'études devrait comprendre au moins les cinq composantes suivantes: a) idées directrices, b) objectifs, c) organisation des matières, d) indications méthodologiques, e) bibliographie, auxiliaires, media.

a) *Idées directrices*

Tout plan d'études devrait, pour chaque discipline, prévoir un chapitre intitulé «Idées directrices» qui présente les fondements de l'enseignement de cette discipline.

b) *Objectifs*

L'école a pour tâche de préparer les jeunes à la vie scolaire, professionnelle et familiale. Elle doit par conséquent développer les qualités (ou attitudes) qui permettront à l'individu d'affronter une situation donnée et d'y réagir de façon appropriée.

Les objectifs visent souvent l'acquisition d'attitudes précises ou décrivent des comportements généralement complexes se rapportant à un ensemble précis de situations. En règle générale, ils nécessitent, pour être atteints, un apprentissage assez long qui porte sur plusieurs degrés. Les objectifs non seulement définissent les contenus de l'enseignement, mais fixent également certains principes méthodologiques. Ils sont toutefois trop généraux pour guider de façon satisfaisante la pratique de l'enseignant. Le plan d'études devra encore les concrétiser et définir de façon plus précise les différents contenus de l'enseignement. Ces précisions permettront à l'enseignant de formuler les objectifs très concrets de ses leçons.

c) *Répartition de la matière*

Les objectifs ne définissent que ce qui doit être acquis au terme de l'éducation scolaire. Le plan d'études, destiné à aider le maître dans la planification de son enseignement, doit donc fournir des indications concrètes et détaillées sur la matière à enseigner. Ces indications montrent de façon précise quels sujets concrets et vérifiables l'enseignant devra traiter pendant une période donnée, tout en tenant compte des objectifs finals.

d) *Indications d'ordre méthodologique et didactique*

La «liberté d'enseignement» signifie que le maître est libre de transmettre la matière prescrite selon des modalités personnelles. Ce principe doit toujours être respecté. Cependant le plan d'études doit donner certaines indications méthodologiques fondamentales et déterminantes pour le succès de l'élève, indications relatives notamment à la manière de motiver l'élève et de le faire participer activement à sa for-

mation. Le maître choisira parmi ces suggestions méthodologiques celles qui devraient lui permettre d'obtenir les meilleurs résultats.

Ces indications didactiques se révèlent indispensables surtout pour les matières qui ne sont pas intégrées dans une discipline précise. Elles le sont également lorsque le programme est cyclique et que les moyens d'enseignement n'en tiennent pas compte.

e) *Bibliographie, auxiliaires d'enseignement, media*

La présentation de la matière dans le plan d'études fixe les sujets, phénomènes, concepts, problèmes, etc., à traiter en classe. De plus, le plan d'études indique:

- jusqu'à quel point un matériel pédagogique d'appoint correspond aux intentions et aux objectifs fixés;
- quels types de matériel offrent le plus de chance d'atteindre les objectifs et de réaliser les principes didactiques;
- les distances qui séparent les moyens d'enseignement et le contenu du plan d'études, ainsi que les lacunes et les faiblesses de ce matériel.

Le plan d'études et les considérations sur les moyens d'enseignement existants forment ainsi un système qui renforce et soutient la pédagogie du maître et lui permet de surcroît de prendre du recul par rapport à ce matériel d'enseignement.

Il va de soi que ce chapitre du plan d'études doit être mis à jour périodiquement.

Un répertoire bibliographique est également utile à l'enseignant; il est nécessaire à la compréhension des principes qui ont guidé les auteurs du plan d'études. Cette liste peut comprendre des ouvrages scientifiques, didactiques, méthodologiques, etc.

Schéma pour la planification de l'enseignement

Idées directrices générales



Idées directrices propres à un groupe de disciplines



Finalités de l'enseignement



Objectifs
généraux

Contenus
(matières)

Données d'ordre
méthodologique
et didactique

Bibliographie,
auxiliaires d'en-
seignement, media